

APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER de l'Île de France se propose de RETROCEDER ou d'ECHANGER les biens fonciers ci-dessous désignés.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit auprès de la SAFER **ou en déposant une demande sur son site internet à l'adresse : www.saferidf.fr**, au plus tard le **26/06/2023**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Le zonage mentionné ci-dessous a été fourni à la SAFER par les services compétents.

Adresse : **SAFER de l'Île-de-France** - 19, rue d'Anjou – 75 008 PARIS – Tel : 01 42 65 28 42

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Dossier n° AS 95 23 0032 01 suivi par Maxime SIMON

Commune de BOISSY-L'AILLERIE - Surface sur la commune : 33 a 24 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature Réelle	PLU
LES CHAMPS TILLONS	C	0352		F1		10 a 00 ca	Terres	N
LES CHAMPS TILLONS	C	0352		F2		23 a 24 ca	Taillis simple	N

Commune de OSNY - Surface sur la commune : 1 ha 69 a 88 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	Nature Réelle	PLU
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0101		F1		21 a 96 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0102				18 a 29 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0103				15 a 31 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0104				21 a 66 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0105				24 a 39 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0106	J			12 a 90 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0106	K			4 a 00 ca	Sols	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0107	J			9 a 66 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0107	K			6 a 00 ca	Sols	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0108	J			24 a 40 ca	Terres	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0108	K			4 a 00 ca	Sols	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0111	D			4 a 50 ca	Sols	A
LE MARAIS DE MISSIPIPI OUE	AB	0168			0116	2 a 81 ca	Sols	A

(Habitation et Exploitation de + de 5 ans)

* **PLU** : Plan Local d'Urbanisme (Zone agricole : A - Zone naturelle : N - Zone constructible : U/AU/NB)

Valant Attestation d'affichage jusqu'à la fin du délai légal de publicité	Visa et cachet de la Mairie	Date du jour d'affichage en Mairie
---	-----------------------------	------------------------------------